



**Nicolas BILLON**, Avocat - Associé, est titulaire d'un DESS de Juriste d'Affaires (Paris V), il a exercé son activité en droit social au sein du cabinet Reinhart Marville Torre de fin 1997 à 2002, puis au sein du cabinet Asmar & Assayag, et enfin en exercice individuel.

Intervenant principalement pour le compte des entreprises ou de dirigeants en contentieux social (licenciements collectifs et individuels), Nicolas Billon conseille également les entreprises dans la mise en place de plans de sauvegarde de l'emploi, de plans d'intéressement et de participation, de plans de prévention.

Nicolas Billon assiste enfin les entreprises dans leurs rapports avec les institutions représentatives du personnel, dans les négociations de départ de dirigeants et lors d'opérations d'audits sociaux en support d'acquisitions.